

OBJECTIFS : Connaître la réglementation, la norme et les habilitations, avoir des notions élémentaires d'électricité. Connaître les risques liés à l'électricité. Mettre en application les règles de la norme NFC18-510 et de s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans son établissement.

PUBLIC VISÉ :

Personnel devant exécuter des travaux d'ordre non électriques dans des locaux d'accès réservés aux électriciens en zone de voisinage simple (agents de sécurité, peintres, maçons, serruriers, ouvriers de chantier, agents commerciaux)

PREREQUIS :

Maîtriser le français (oral et écrit)
Recyclage : Posséder une habilitation de moins de 3 ans selon NF C18-510

DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES :

7 heures soit 1 jour
En entreprise ou dans notre centre de formation
cf. convention ou offre de formation

MODALITÉ D'ORGANISATION :

Formation en groupe jusqu'à 10 personnes
En présentiel

VALIDITE :

3 ans.

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- 1 salle de formation
- Support de cours + vidéo projecteur + PC
- Formateur spécialisé
- Livret stagiaire
- Matériel de sécurité et de démonstration
- Suivi d'un plan précis pour aborder le programme.
- Apport théorique : exposé, démonstrations, études de cas.
- Partage d'expériences : échanges sur les programmes de prévention en entreprise.

TARIF :

Nous contacter.

Etablissement accessible aux personnes en situation de handicap :

Contactez Fégelé Formations : 03.54.44.45.44
contact@fegeleforma.com

PROGRAMME :

RÉGLEMENTATION :

- Normes en vigueur
- Nouveaux décrets
- Responsabilité des acteurs

NOTIONS DE PRÉVENTION :

- Les dangers de l'électricité
- Les accidents
- Le courant électrique et le corps humain
- Les moyens de protection

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉLECTRICITÉ :

- Les fondamentaux de l'électricité
- L'appareillage électrique
- Les zones d'intervention
- Les domaines de tensions

PREMIERS SECOURS :

- Matériel spécifique
- Secourir un électrisé
- Incendie d'origine électrique

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

- Théorique et pratique selon NFC18-510

SUIVI - ÉVALUATIONS :

Evaluation théorique (pour chaque niveau)

Evaluation pratique (pour chaque niveau)

Délivrance d'un carton d'habilitation (à compléter par l'employeur) et attestation de stage, si réussite aux tests.